

**NOUS, Maire de Corcelles-les-Monts**

**VU :**

- 1° le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 213-1 et suivants et L.211-2,
- 2° la délibération du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole du 19 décembre 2019, déposée en Préfecture le 20 décembre 2019, décidant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat et plan de Déplacements urbains (PLUi-HD) et décidant l'instauration du droit de préemption urbain défini aux articles L.210-1 et suivants du Code de l'Urbanisme sur un périmètre correspondant au secteur sauvegardé de Dijon, ainsi qu'à l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser du PLUi-HD,
- 3° la délibération du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole du 28 septembre 2023, déposée en Préfecture le 29 septembre 2023, portant délégation de compétences du Conseil au Président, notamment en ce qui concerne le droit de préemption urbain et l'autorisant en particulier à déléguer l'exercice de ce droit,
- 4° la délibération du Conseil Municipal de Corcelles-les-Monts en date du 07 août 2024, déposée en Préfecture le 08 août 2024, portant délégation de compétences au Maire et l'autorisant à exercer le droit de préemption urbain devant être délégué à la Commune concernant la déclaration d'intention d'intention d'aliéner ci-dessous visée (**ANNEXE 1**),
- 5° l'arrêté de M. le Président de la Métropole « Dijon métropole » en date du 09 août 2024, déposé en Préfecture le 09 août 2024, portant délégation du droit de préemption urbain au profit de la Commune de Corcelles-les-Monts pour le bien situé 1 Grande Rue à Corcelles-les-Monts, cadastré section AL n°122 de 315 m<sup>2</sup>, objet du présent arrêté (**ANNEXE 2**),
- 6° la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de Corcelles-les-Monts le 21 juin 2024, établie par Maître Arnaud Nicolardot, notaire associé, concernant la vente de la propriété bâtie à usage commercial, libre d'occupation, située 1 Grande Rue à Corcelles-les-Monts, cadastrée section AL n°122 de 315 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Christophe Petit et Mme Agnès Petit, moyennant le prix de Deux cent vingt cinq mille euros (225 000 €) dont Quinze mille euros (15 000 €) de mobilier, avec une commission de Vingt mille euros (20 000 €) TTC à la charge de l'acquéreur (**ANNEXE 3**).

**ATTENDU :**

- que la localisation de la propriété bâtie objet du présent arrêté au centre de la Commune lui confère un intérêt particulier pour le développement de la Commune en matière de centralité, ainsi que pour sa vitalité,

- que la maîtrise foncière de ce bien, libre d'occupation et dont l'activité commerciale a à présent cessé, est nécessaire pour permettre de maintenir et de développer une offre commerciale de proximité, essentielle à la préservation d'un cœur de village attractif et dynamique, permettant ainsi de répondre aux attentes et besoins des habitants,
- que les caractéristiques de ce bien pourront également permettre une reconversion partielle à usage d'habitat, répondant aussi aux objectifs de développement de la Commune.

## **ARRETONS :**

- ARTICLE 1 :** La Commune de Corcelles-les-Monts décide d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien ci-dessus visé, à savoir la propriété bâtie à usage commercial, libre d'occupation, située 1 Grande Rue à Corcelles-les-Monts, cadastrée section AL n°122 de 315 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Christophe Petit et Mme Agnès Petit, moyennant le prix de Deux cent vingt cinq mille euros (225 000 €) dont Quinze mille euros (15 000 €) de mobilier, avec une commission de Vingt mille euros (20 000 €) TTC à la charge de l'acquéreur, conformément aux montant, charges et conditions portées dans la DIA.
- ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions des articles L.213-14 et R.213-12 du Code de l'Urbanisme, l'acte de vente devra être signé dans les trois mois et le paiement du prix sera effectué dans les quatre mois.
- ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception au mandataire, Maître Arnaud Nicolardot, notaire associé – 9 rue de l'Arquebuse – 21230 Arnay-le-Duc, aux vendeurs M. Christophe Petit – chez Mme Laure Fontana – 20 bis rue Champs Perrault – 77690 Montigny-sur-Loing et Mme Agnès Petit – Ferme de Corbeton – 21230 Saint-Prix-les-Arnay, ainsi qu'à l'acquéreur indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner la SCI « Pellion Investissements » domiciliée 3 rue de la Préfecture – 21000 Dijon.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est déposé en Préfecture de la Côte d'Or et est publié sur le site internet de la Commune de Corcelles-les-Monts conformément à l'article L2131-1 du code général des collectivités territoriale.

Fait à Corcelles-les-Monts, le 12 août 2024

**Le Maire,  
Gérard HERRMANN**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**Liberté  
Égalité  
Fraternité

ANNEXE 1

# Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires<sup>1</sup>.Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [☞](#)

- Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)
- Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
- Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3))
- Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 et suivants du Code de l'urbanisme (4))
- Demande d'acquisition d'un bien (1)
- Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
- Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : .../.../... N° d'enregistrement :

Prix moyen au m<sup>2</sup> :

## A - Propriétaire(s) du bien

Pour une personne physique (5) :

Nom d'usage 1

Prénom 1

PETIT

Christophe

Profession 1 (facultatif) (6) : Professeur des Universités .....

Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'identité de l'éventuel co-déclarant :

Nom

Prénom

Profession 1 (facultatif) (6) : .....

Pour une personne morale (7) :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiques, soit entre personnes morales, indiquer le nombre de co-indivisaire(s) : ..... et compléter la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant leur(s) nom(s), prénom(s), adresse(s) et quote(s)-part(s).

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme

Adresse ou siège social (10)

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : \_\_\_\_\_

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Chez Madame Laure FONTANA,

Lieu-dit : 20 bis rue Champs Perrault Localité : MONTIGNY SUR LOING

Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale (si international) : \_\_\_\_\_

Code postal : 77690 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_ Indicatif (facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse électronique (facultatif) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## B - Situation du bien

Adresse précise du bien

La cession du bien entraîne-t-elle une division parcellaire ?  Oui  Non

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : \_\_\_\_\_

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Type de voie : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : 1 Grande rue

Lieu-dit : 1 Gr Grande Rue

Localité : CORCELLES-LES-MONTS

Code postal : 21160 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m<sup>2</sup>) : 00ha 03a 15ca

Références cadastrales de la parcelle

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	superficie
	AL	122	1 Gr Grande Rue	CORCELLES-LES-MONTS	00 ha 03 a 15 ca

*i* Si le bien est situé sur plus de parcelles cadastrales, veuillez renseigner l'annexe dédiée.

Plan(s) cadastral(aux) joint(s)  Oui  Non

## C - Désignation du bien

Immeuble

Non bâti  Bâti sur terrain propre

Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom du propriétaire : \_\_\_\_\_

En cas d'indivision, précisez la quote-part du bien vendu : \_\_\_\_\_

Nature des droits cédés

Pleine Propriété  Nue-Propriété  Usufruit

Nature du sol en superficie (m<sup>2</sup>)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes

Carrières	Eaux cadastrées	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Caractéristiques du bien (hors copropriétés et division en volumes)

Bâtiments vendus en totalité (11) :

Immeuble entier et fonds de commerce (café hôtel restaurant)

Surface construite au sol (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_ Surface utile ou habitable (m<sup>2</sup>) : 256 m<sup>2</sup>

Nombre de :  Niveaux 3  Appartements \_\_\_\_\_  Autres locaux \_\_\_\_\_

Caractéristiques du bien (division en volumes)

Vente en volumes N° des volumes : \_\_\_\_\_

Caractéristiques du bien (copropriété)

Locaux dans un bâtiment en copropriété (12)

N° d'inscription au registre des copropriétés : \_\_\_\_\_

Le bien est achevé depuis :  Plus de 4 ans  Moins de 4 ans

Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèses depuis :  Plus de 10 ans  Moins de 10 ans

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface utile ou habitable

Lotissement

Bien situé dans un lotissement ?  Oui <sup>(i)</sup> Joindre le règlement et le cahier des charges du lotissement.

Non

Droits sociaux (13)

Désignation de la société : \_\_\_\_\_ Nombre de parts cédées : \_\_\_\_\_

Désignation des droits : \_\_\_\_\_ Nombre total de parts : \_\_\_\_\_

Nature : \_\_\_\_\_

Numéro des parts : \_\_\_\_\_

La cession conduit-elle l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société ?  Oui  Non

## D - Usage et occupation (14)

Usage <sup>(i)</sup> Si plusieurs usages, cocher les cases correspondantes

Habitation  Professionnel  Commercial  Agricole

Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

**Occupation**

- Par le(s) propriétaire(s)  
 Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du locataire.  
 Sans occupant  
 Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a-t-elle été exploitée sur le terrain ?

- Oui - S'il y a lieu, joindre les informations dues telles que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.  
 Non

---

**E - Droits réels ou personnels (15)**

Grevant les biens :  Oui  Non

Préciser la nature : \_\_\_\_\_ Indiquer si rente viagère antérieure :  Oui  Non

---

**F - Modalité de la cession ou de la donation**

**1 - Vente amiable**

Prix de vente hors commission (en chiffres) : 225.000 € (en lettres) : DEUX CENT VINGT CINQ MILLE EUROS

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) : \_\_\_\_\_

Évaluation hors commission (en chiffres) : \_\_\_\_\_ (en lettres) : \_\_\_\_\_

Dont éventuellement inclus : Mobilier : 15.000 € Autres : \_\_\_\_\_

Vente indissociable d'autres biens :  Oui  Non

Si oui, adresse précise du bien (description à porter en annexe) :

\_\_\_\_\_

**Modalité de paiement**

Comptant à la signature de l'acte authentique  À terme (préciser) :

\_\_\_\_\_

Si commission, montant : 20.000€  TTC  HT

À la charge de :  Acquéreur  Vendeur

Si paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

\_\_\_\_\_

Évaluation de la contrepartie : \_\_\_\_\_

Rente viagère Montant annuel : \_\_\_\_\_ Montant comptant : \_\_\_\_\_

Bénéficiaire(s) de la rente :

\_\_\_\_\_

Droit d'usage et d'habitation  Vente de la nue-propriété

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit : \_\_\_\_\_

**Autres modalités de transfert**

Échange

Désignation des biens reçus en échange :

\_\_\_\_\_

Montant de la soulte le cas échéant : \_\_\_\_\_

Propriétaires contre-échangistes : \_\_\_\_\_

Apports en société

Bénéficiaire : \_\_\_\_\_ Estimation du bien apporté : \_\_\_\_\_

Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire

Estimation du terrain : \_\_\_\_\_ Estimation des locaux à remettre (dation) : \_\_\_\_\_

Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession : \_\_\_\_\_

## 2 - Adjudication (16)

Volontaire  Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Montant de la mise à prix : \_\_\_\_\_

Lieu de l'adjudication : \_\_\_\_\_

## 3 - Donation (17)

Oui  Non

## G - Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1

1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués

Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) :

Nom d'usage

Prénom

\_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

\_\_\_\_\_

Dénomination

Forme juridique

PELLION INVESTISSEMENTS

Société civile immobilière

N° SIRET

801 780 073

Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18) :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : \_\_\_\_\_

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : 3 rue de la Préfecture

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : DIJON

Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale (si international) : \_\_\_\_\_

Code postal : 21000 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_ Indicatif (facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse électronique (facultatif) : \_\_\_\_\_

@

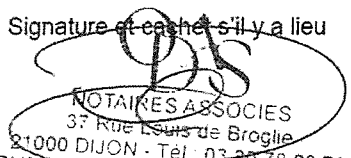
Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (19) :

- 2 - Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquiescer les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (20).
- 3 - Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.

Fait à : Amay le Duc

Le : 18 juin 2024 / \_\_\_\_\_

Signature et cachet s'il y a lieu

  
NOTAIRES ASSOCIES  
37 Rue Louis de Broglie  
21000 DIJON - Tél : 03 80 78 86 70  
BUREAUX ANNEXES PERMANENTS  
21230 SELONGEY - Tél : 03 80 90 05 95  
21260 SELONGEY - Tél : 03 80 75 71 66

**H - Rubrique à remplir si le signataire est le notaire ou un autre mandataire (21)**

Nom d'usage

ME ARNAUD NICOLARDOT

Prénom

Qualité

NOTAIRE ASSOCIE

Adresse électronique :

arnaud.nicolardot@notaires.fr @

Adresse

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : \_\_\_\_\_

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : \_\_\_\_\_

Numéro : 9 Voie : Rue de l'Arquebuse

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Amay le Duc Pays : \_\_\_\_\_

Code postal : 21230 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 03.80.90.05.95 Indicatif si international) : + \_\_\_\_\_



## I - Observations

---

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption

### Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.

Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

VENTE Cts PETIT/SCI PELLION INVESTISSEMENTS/9724/AN/DF/BB/

### RECAPITULATIF DES VENDEURS

VENDEUR(S)				
NOM ET PRÉNOM	Profession	Date naissance	Nationalité	Domicile
PETIT Christophe	Professeur des Universités	30 décembre 1965	Française	Chez Madame Laure FONTANA, MONTIGNY SUR LOING (77690)
PETIT Agnès	exploitante agricole, monitrice d'équitation BEES 1er degré	22 février 1968	Française	Ferme de Corbeton SAINT PRIX LES ARNAY (21230)

Département :  
COTE D'OR

Commune :  
CORCELLES-LES-MONTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :  
DIJON  
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549  
21047  
21047 DIJON CEDEX  
tél. 03 80 28 66 48 - fax 03 80 28 68 25  
sdlf.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AL  
Feuille : 000 AL 01

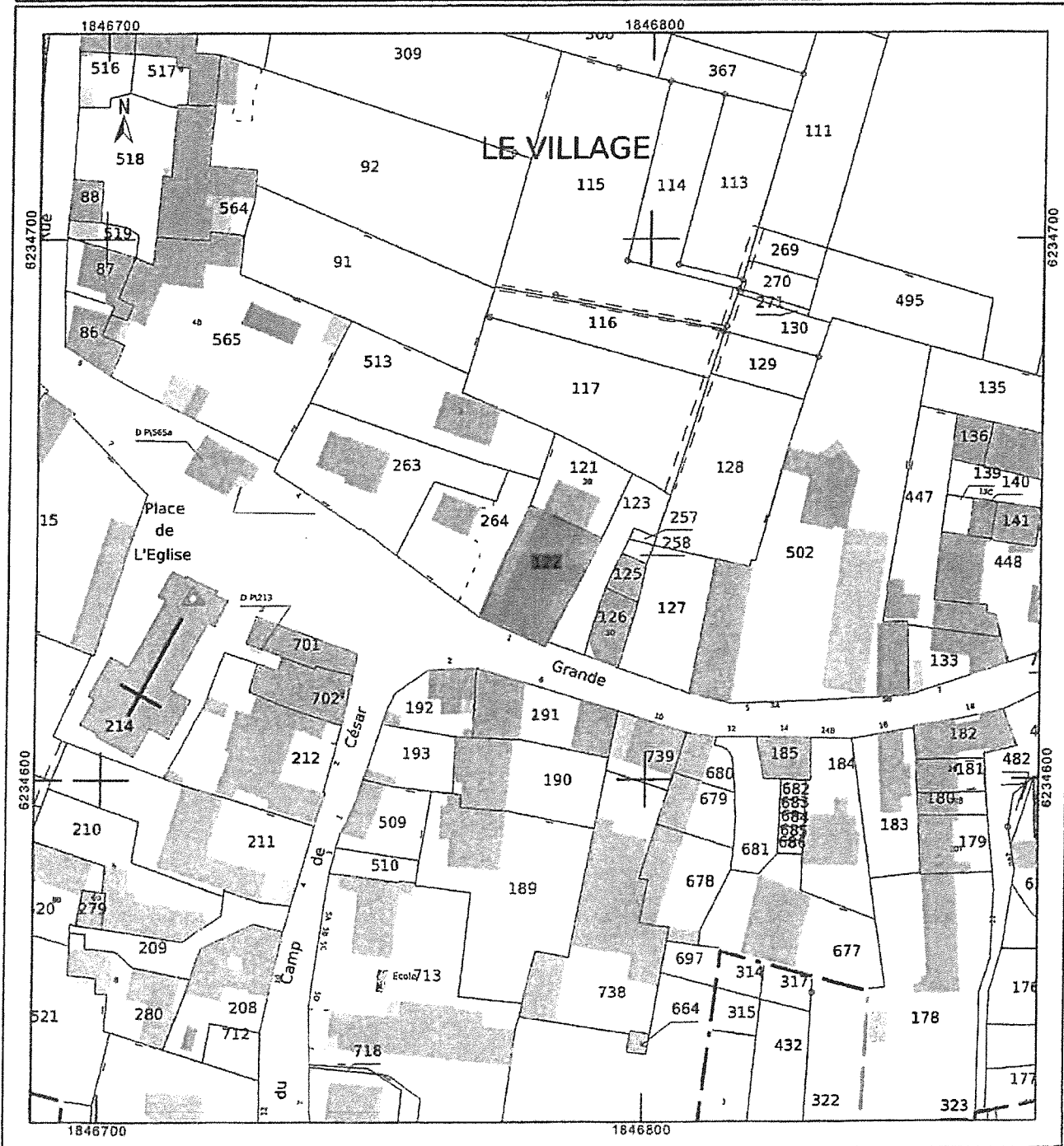
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/05/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
COTE D'OR

Commune :  
CORCELLES-LES-MONTS

Section : AL  
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 21/05/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

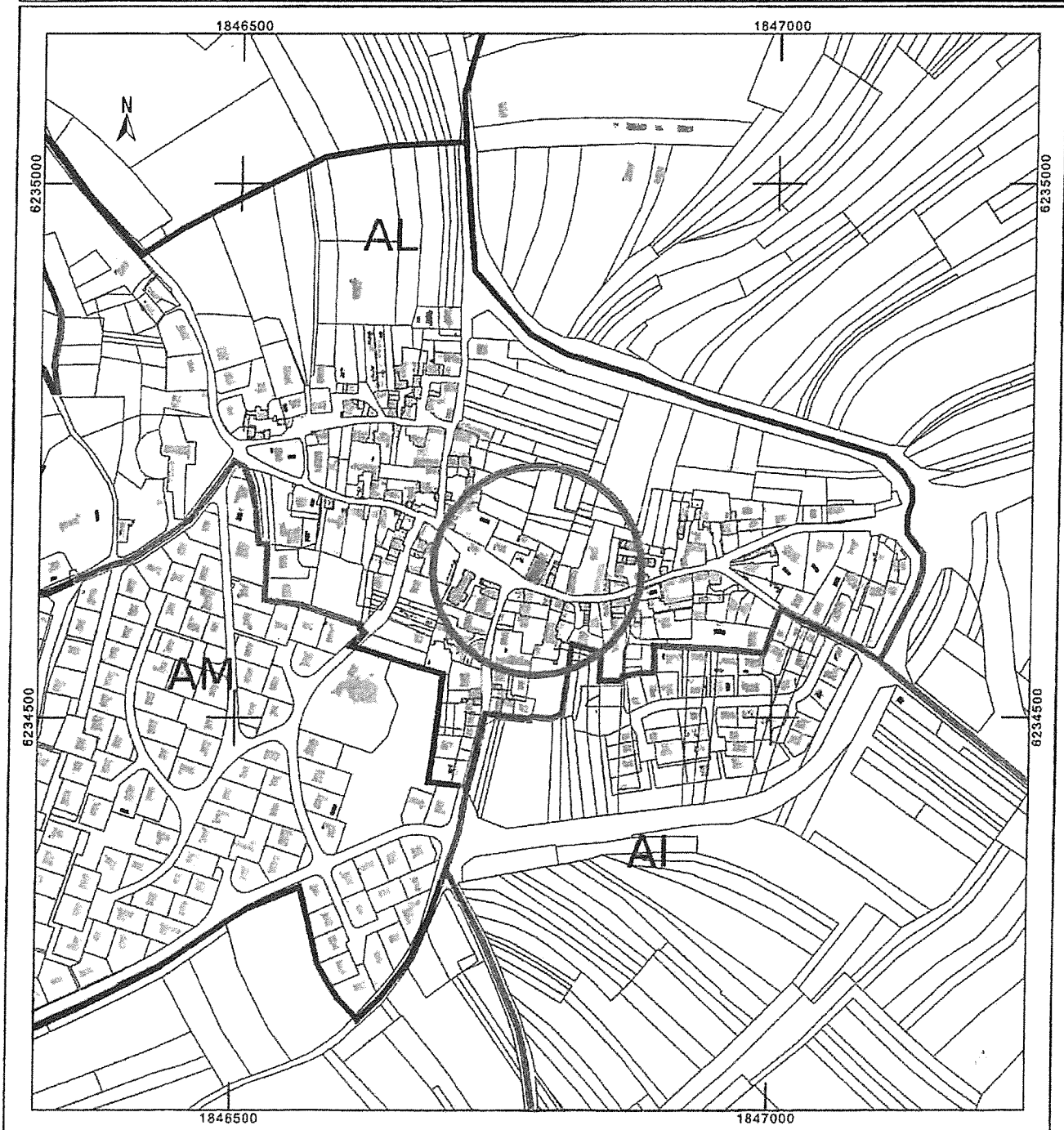
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
DIJON  
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549  
21047  
21047 DIJON CEDEX  
tél. 03 80 28 66 48 -fax 03 80 28 68 25  
sdif.dijon@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## ANNEXE 2

### DIJON MÉTROPOLE

*NOUS, Président de Dijon Métropole,*

**VU :**

- 1° le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.213-1 et suivants et L.211-2,
- 2° le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9,
- 3° la délibération du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole en date du 19 décembre 2019, déposée en Préfecture le 20 décembre 2019, décidant l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi-HD) et décidant l'instauration du droit de préemption urbain défini aux articles L.210-1 et suivants du Code de l'Urbanisme sur un périmètre correspondant au secteur sauvegardé de Dijon, ainsi qu'à l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser du PLUi-HD,
- 4° la délibération du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole du 28 septembre 2023, déposée en Préfecture le 29 septembre 2023, portant délégation de compétences du Conseil au Président, notamment en ce qui concerne le droit de préemption urbain et l'autorisant en particulier à déléguer l'exercice de ce droit,
- 5° la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de Corcelles-les-Monts le 21 juin 2024, établie par Maître Arnaud Nicolardot, notaire associé à Arnay-le-Duc, concernant la vente du bâtiment à usage commercial, libre d'occupation, situé 1 Grande Rue à Corcelles-les-Monts, cadastré section AL n°122 de 315 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Christophe Petit et Mme Agnès Petit, moyennant le prix de Deux cent vingt cinq mille euros (225 000 €) dont Quinze mille euros (15 000 €) de mobilier, avec une commission de Vingt mille euros (20 000 €) TTC à la charge de l'acquéreur (**ANNEXE 1**),

**ATTENDU :**

- que l'aliénation ci-dessus visée entre dans le champ d'application du droit de préemption urbain,
- que la Commune de Corcelles-les-Monts a fait part de son intérêt quant au bien ci-dessus visé,
- que Dijon Métropole peut déléguer son droit de préemption urbain à la Commune de Corcelles-les-Monts

## ARRÊTONS :

- ARTICLE 1** Dijon Métropole décide de déléguer son droit de préemption urbain à la Commune de Corcelles-les-Monts, pour l'aliénation ci-dessus visée, à savoir la vente du bâtiment à usage commercial, libre d'occupation, situé 1 Grande Rue à Corcelles-les-Monts, cadastré section AL n°122 de 315 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Christophe Petit et Mme Agnès Petit, moyennant le prix de Deux cent vingt cinq mille euros (225 000 €), dont Quinze mille euros (15 000 €) de mobilier, avec une commission de Vingt mille euros (20 000 €) TTC à la charge de l'acquéreur, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner établie par Maître Arnaud Nicolardot, reçue en Mairie de Corcelles-les-Monts le 21 juin 2024.
- ARTICLE 2** Ampliation du présent arrêté sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception au mandataire, Maître Arnaud Nicolardot, notaire associé – 9 rue de l'Arquebuse – 21230 Arnay-le-Duc, aux vendeurs, M. Christophe Petit – chez Mme Laure Fontana – 20 bis rue Champs Perrault – 77690 Montigny-sur-Loing et Mme Agnès Petit – Ferme de Corbeton – 21230 Saint-Prix-les-Arnay, ainsi qu'à l'acquéreur indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner la SCI « Pellion Investissements » domiciliée 3 rue de la Préfecture – 21000 Dijon.
- Ampliation sera également notifiée par lettre recommandée avec avis de réception à la Commune de Corcelles-les-Monts – Mairie – 15 rue Eiffel – 21160 Corcelles-les-Monts.
- ARTICLE 3** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté est déposé en Préfecture de la Côte d'Or et est publié sur les sites internet de Dijon Métropole et de la Commune de Corcelles-les-Monts conformément aux articles L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Signature numérique le 09/08/2024  
de François REBSAMEN  
Président de Dijon métropole

